



**LES ECRINS**  
Parc National

**Demande d'autorisation de survol du Parc National des Ecrins**  
(à adresser au siège du parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération – fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur : **GENDARMERIE NATIONALE**

Dénomination :

Bénéficiaire : **Groupement Instruction/ centre de vol en montagne**

Tél. : 04.92.21.21.04

Fax : 04.92.21.21.47

Demande d'autorisation de survol						
OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)	Date	Localisation : Aire de départ (DZ vallée)	Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)	Transp. Matériel (Nb rot.)	Transp. Personnel (Nb rot.)	Nb Total rotations prévues
Stage de formation des pilotes d'hélicoptère en haute-montagne	Du 13 au 24 JUIN 2016	DZ gendarmerie à VILLAR SAINT PANCRACE	secteurs PELVOUX, BARRE DES ECRINS, LA MEIJE. ZONES 14/15/16/17	néant	néant	2 X 6 heures max/jour du lundi au vendredi.
<p>Précisions sur les vols prévus ( tournées circulaires, transferts entre sites...): Néant</p> <p>Description aéronefs (type/couleur/immatriculation) : 1 AS 350 gendarmerie N°2218 – FMJCW 1 EC 145 gendarmerie N°9037 - FMJBH</p> <p>Nom du directeur de stage : Capitaine CHAVANNE Emmanuel</p> <p>A Briançon, le 11 MAI 2016</p>			<p>Réponse du Directeur: * Autorisation accordée N° <b>169/2016</b> * Autorisation refusée n°</p> <p>Conditions particulières: * Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ siège) de tout report éventuel du survol autorisé * Adresser impérativement sous huitaine la fiche portant l'autorisation, complétée avec le compte rendu du survol.</p> <p>Passé ce délai le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.</p> <p>A GAP, le <b>9/06/16</b> <b>Le directeur par intérim,</b> Le Directeur, <b>Thierry DURAND</b></p> <p>Copie pour information secteurs de :</p>		<p>Observations : <b>Au dessus de 2800m Mêmes secteurs qu'au mois de janvier. La carte sera transmise par le secteur</b></p> <p>A <b>Briançon</b>, le <b>10/06/16</b></p>	

VLL